5 février 2001 **01.102**
ad 01.003

Postulat du groupe PopEcoSol

Pour une école neuchâteloise de formation des éducateurs de la petite enfance (Epe)

Il nous semble préférable que la formation des Epe se fasse dans le canton de Neuchâtel, en voici les raisons:

– Les crèches neuchâteloises fonctionnent depuis de nombreuses années avec un grand nombre d'éducateurs auxiliaires formés sur le tas. Ce personnel de qualité, mais sans formation, a acquis un savoir sur le terrain qui doit être pris en considération.

– Les cantons voisins ne proposent plus de formation adaptée à la situation de nos éducateurs(trices), car tous leurs ressortissants(tes) sont formés(ées). Ils accueillent actuellement, dans leurs écoles de formation d'Epe en cours d'emplois, des personnes qui ont changé de parcours de vie, des personnes qui ont seulement travaillé une année en tant que stagiaire dans un lieu d'accueil de la petite enfance.

– Etant donné que la formation des éducateurs de la petite enfance n'entre pas dans le cadre des réformes des Hautes écoles supérieures, il nous paraît relativement simple pour le canton de Neuchâtel de prendre en charge cette formation qui devrait se développer autour de la structure existante de l'Ecole neuchâteloise de puéricultrices-éducatrices.

Le groupe PopEcoSol invite le Conseil d'Etat à étudier la possibilité de former ces Epe dans le canton.

Signataires: C. Gehringer, E. Augsburger, D. de la Reussille, L. Boegli, F. Portner, A. Bringolf, G. Taillard, C. Piguet, F. John, P.-A. Thiébaud et L. Debrot.